

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 29 février 2016**CP2016_02_12
id. 2334

L'an deux mille seize le vingt neuf février , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

**PATRIMOINE S.A. LANGUEDOCIENNE
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR
L'OPÉRATION D'ACQUISITION EN VEFA DE 4 LOGEMENTS PLS,
RÉSIDENCE "LE DOMAINE DES REYS"
COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE TULMONT**

Une demande de garantie d'emprunt présentée par Monsieur le Directeur Général de PATRIMOINE S.A. LANGUEDOCIENNE destinée à l'opération d'acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de 4 logements PLS situés Résidence « le Domaine des Reys » en cours de réalisation au lieu dit « Roques » commune de Saint Etienne de Tulmont, est soumise à l'examen de la Commission Permanente.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 648 177 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLS - Crédit Coopératif	525 000,00 €
* Fonds propres	123 177,00 €
Total	648 177,00 €

Dans le cadre de ce financement, le Département ~~est aujourd'hui sollicité pour~~ garantir un emprunt de 525 000 €.

Les conditions actuelles de ce prêt à réaliser auprès du CREDIT COOPERATIF sont les suivantes :

Nature du Concours : Prêt avec tableau d'échéances

Montant : Cinq cent vingt cinq mille euros (525 000 €)

Garantie Conseil Départemental 82 : 210 000 €

Taux annuel d'intérêt : Livret A + 1,11 %

Durée 30 ans

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 210 000 €, soit 40 % d'un montant global de 525 000 €, la commune de Saint Etienne de Tulmont se portant garante à hauteur de 60% de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 28 mai 2015.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à Patrimoine S.A. Languedocienne pour l'acquisition en VEFA de 4 logements PLS situés Résidence « le Domaine des Reys » en cours de réalisation au lieu dit « Roques » commune de Saint Etienne de Tulmont, la garantie du Département à hauteur de 40 % soit 210 000 €, selon les conditions susvisées ;
- Précise que la commune de Saint-Etienne-de-Tulmont se porte garante à hauteur de 60 % de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 28 mai 2015 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département la convention et le contrat de prêt correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC